

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 10 octobre 2018 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Roger Côté, Don Monahan, Réal Leclerc et Simon Paquin et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe et madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Claude Robichaud, coordonnateur stratégique au développement économique et touristique.

11 541-10-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

11 542-10-18 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait du point 27 et l'insertion du point 7.1 tiré de la correspondance :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 septembre 2018
4. Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du comité administratif du 18 septembre 2018
5. Liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2018
6. Liste des chèques émis au mois de septembre 2018
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges – Demande de modification de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et les villes* et son équivalent du *Code municipal du Québec* afin de redonner aux municipalités et villes le droit de signer de gré à gré avec un organisme à but non lucratif oeuvrant au traitement des matières recyclables
8. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

9. Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins
10. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
11. Autorisation de paiement - Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne
12. Autorisation de paiement à monsieur Michel Beulé pour des services professionnels d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
13. Dépôt de l'état des résultats comparatifs 2017-2018 du 1^{er} janvier au 31 août 2018
14. Dépôt de l'état des résultats prévisionnels pour l'exercice financier courant au 31 août 2018
15. Autorisation d'engagement d'un « Conseiller(ère) au développement social » pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans
16. Modification de l'horaire de travail d'une employée de la MRC Les Moulins
17. Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC Les Moulins dans le cadre du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) (deuxième versement)
18. Autorisation de signature – Contrat de prêts du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) intitulé *Lettre d'offre prêt à terme FLI/FLS*
19. Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner le financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-18-07-1 du comité d'investissement commun (CIC)
20. Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner le financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-18-07-2 du comité d'investissement commun (CIC)
21. Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner le financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-18-07-3 du comité d'investissement commun (CIC)
22. Renouvellement de la certification Oser-Jeunes émis par le CREVALE
23. Site internet - Achat d'une banque d'heures
24. Services d'infographie – Achat d'une banque d'heures
25. Mandat pour une étude géotechnique d'avant-projet afin de déterminer la stabilité des talus d'une portion du cours d'eau CE116 situé au 3051, chemin Sainte-Marie à Mascouche

26. Autorisation de paiement à l'entreprise Construction Vert Dure Inc. dans le cadre des travaux d'aménagement d'une portion du cours d'eau La Coulée et d'une branche non verbalisée (secteur Carrefour des fleurs) (certificat de paiement #3)
27. Autorisation de paiement à la firme Englobe Inc. – Mandat pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude hydraulique, conception de plans et devis, demande d'autorisation et surveillance des travaux d'aménagement de cours d'eau, de retrait de sédiments et de stabilisation d'une portion du cours d'eau « Sans Nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson à Terrebonne (certificat de paiement #1) - **Retiré**
28. Acceptation de l'avis de changement numéro 1 dans le cadre des travaux de stabilisation du cours d'eau situé entre le 385 et le 399, chemin Pincourt à Mascouche et abrogation de la résolution numéro 11 527-09-18
29. Autorisation de paiement au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) dans le cadre des travaux du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
30. Agora métropolitaine 2018 les 18 et 19 octobre 2018 à Montréal
31. Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 26 septembre 2018
32. Examen et approbation du règlement numéro 1231 de la Ville de Mascouche sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
33. Examen du règlement de zonage numéro 1001-280 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les classes d'usages industriels « C », « E », « F », « I » et « J » et commercial « I » dans la zone 8966-67 (rue Nancy)
34. Examen du règlement de zonage numéro 1001-288-1 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions applicables aux véhicules récréatifs pour la zone 9663-16
35. Autres sujets
 - 35.1 Nomination du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins à compter du 31 décembre 2018
 - 35.2 Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et Viagym
 - 35.3 Autorisation de procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne
 - 35.4 Appui au projet du Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne relativement à leur projet de démarrage du Centre national d'innovation technologique en sport adapté via leur laboratoire KINÉDI

35.5 20^e souper-bénéfice de la Fondation pour l'encouragement scolaire de la Commission scolaire des Affluents le mercredi 5 décembre 2018 à 18h30

35.6 Assurances collectives – Autorisation de procéder à un appel d'offres public en vue de l'adjudication du contrat d'assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins

35.7 Assurances collectives - Préparation du cahier de charges

36. Période de questions

37. Clôture de la séance

ADOPTÉE

11 543-10-18 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 septembre 2018

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 septembre 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 544-10-18 Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du comité administratif tenue le 18 septembre 2018

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du comité administratif tenue le 18 septembre 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 545-10-18 Liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2018

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2018 au montant de 163 099,36\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Octobre 2018* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-115 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 016,98\$ (divers postes budgétaires), pour le mois d'octobre 2018, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 546-10-18 Liste des chèques émis aux mois de septembre 2018

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de septembre 2018, pour un montant de 294 980,09\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Septembre 2018* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-116 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 993,28\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de septembre 2018, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 547-10-18 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Octobre 2018* »).

ADOPTÉE

11 548-10-18 Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges – Demande de modification de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et les villes* et son équivalent du *Code municipal du Québec* afin de redonner aux municipalités et villes le droit de signer de gré à gré avec un organisme à but non lucratif oeuvrant au traitement des matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE les différents programmes de collecte sélective municipale sont actuellement malmenés, voire menacés, tant au Québec que dans le monde entier ;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises privées oeuvrant dans le domaine des matières recyclables menacent de fermer ;

CONSIDÉRANT QUE la saine gestion des matières recyclables par les organismes à but non lucratif (OBNL) du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* et son équivalent du *Code municipal* du Québec ont été modifiés avec l'adoption du projet de Loi 45 en juin 2009 en retirant l'opportunité des municipalités et des villes de signer de gré à gré avec les OBNL en matière de traitement des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-08-29-09, adoptée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Marc-André Plante et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans sa demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la ministre de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques de modifier l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et les villes* et son équivalent du *Code municipal du Québec* afin de redonner aux municipalités et aux villes le droit de signer gré à gré avec un OBNL oeuvrant dans le traitement des matières recyclables.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), à la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la députée de Les Plaines, au député de Terrebonne, au député de Masson, au député de L'Assomption ainsi qu'aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

11 549-10-18 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins concernant les derniers développements;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, relativement aux derniers développements, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 550-10-18 Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins le 10 octobre 2018;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 10 octobre 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 551-10-18 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 2 octobre 2018;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Marc-André Plante et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 2 octobre 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 552-10-18

Autorisation de paiement - Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 24 octobre 2017, pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2018 au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois le tout, conformément à l'offre de service datée du 24 octobre 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-117 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 673,17\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-523 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 553-10-18

Autorisation de paiement à monsieur Michel Beaulé pour des services professionnels d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 221-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté monsieur Michel Beaulé afin de préparer un mémoire portant sur les orientations et attentes de la CMM dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique de développement du transport collectif par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et pour accompagner les élus des municipalités situées sur la couronne Nord de Montréal et désignés pour siéger à titre de membre du conseil d'administration du RTM dans les dossiers de transport collectif ;

CONSIDÉRANT la facture transmise le 4 octobre 2018 au montant de 3 361,50\$, excluant les taxes, relativement aux travaux effectués du 13 juillet au 26 septembre 2018, dans le cadre du mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à monsieur Michel Beaulé, la somme de 3 361,50\$, excluant les taxes, le tout conformément à la facture transmise le 4 octobre 2018 relativement aux travaux effectués du 13 juillet au 26 septembre 2018 dans le cadre du mandat octroyé en soutien à la Table des préfets et élus de la couronne Nord par la résolution numéro 11 221-02-18.

QUE la présente résolution soit transmise à chacune des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) et que ce montant soit partagé entre les MRC de la couronne Nord conformément à l'entente inter-MRC.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses Charles Dubuc* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-19 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 221-02-18.

ADOPTÉE

11 554-10-18 Dépôt de l'état des résultats comparatifs 2017-2018 du 1^{er} janvier au 31 août 2018

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE l'état des résultats comparatifs 2017-2018 du 1^{er} janvier au 31 août 2018 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

11 555-10-18 Dépôt de l'état des résultats prévisionnels pour l'exercice financier courant au 31 août 2018

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE l'état des résultats prévisionnels pour l'exercice financier courant au 31 août 2018 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

11 556-10-18 Autorisation d'engagement d'un « Conseiller(ère) au développement social » pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager un(e) conseiller(ère) au développement social pour un poste temporaire d'une durée de deux ans;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à engager un « Conseiller(ère) au développement social » pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8 de la grille salariale et une période de probation de six (6) mois continus sera requise.

ADOPTÉE

11 557-10-18 Modification de l'horaire de travail d'une employée de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE madame Louise Langlois, secrétaire au greffe, a manifesté le désir de travailler à temps partiel ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'à compter du 5 novembre 2018, la semaine de travail de madame Louise Langlois, secrétaire au greffe, soit du mardi au jeudi inclusivement de 8h00 à 16h30.

ADOPTÉE

11 558-10-18

Autorisation de paiement- Aide financière de la MRC Les Moulins dans le cadre du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) (deuxième versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 292-04-18, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de renouveler, pour l'année 2018, l'entente avec le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), et ainsi, de verser une somme de 30 000,00\$ à AMINATE, le tout selon les termes et modalités plus amplement décrits dans ladite entente ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'entente susmentionnée, le deuxième versement de 15 000,00\$ est payable le 1^{er} novembre 2018, conditionnellement au dépôt des états financiers vérifiés ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser, le 1^{er} novembre 2018, une somme de 15 000,00\$ à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), le tout selon les termes et modalités plus amplement décrits dans le protocole d'entente entre MRC Les Moulins et l'organisme et conditionnellement au dépôt des états financiers vérifiés.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2622-981 « AMINATE », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-43 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 11 292-04-18 relativement aux engagements de la MRC les Moulins en vigueur en 2018.

ADOPTÉE

11 559-10-18

Autorisation de signature – Contrat de prêts du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) intitulé *Lettre d'offre prêt à terme FLI/FLS*

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 10 743-02-17 et 10 925-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 175-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Addenda numéro 3 à l'entente susmentionnée afin de déléguer au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM), l'exercice concernant la gestion administrative du Fonds local de solidarité (FLS);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 180-01-18, monsieur Claude Robichaud a été autorisé à signer, à titre de directeur général du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM), les contrats de prêt du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, les employés du CLDEM et de Tourisme des Moulins ont été engagés par la MRC Les Moulins notamment, monsieur Claude Robichaud;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser monsieur Claude Robichaud à signer tous les contrats de prêt du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) intitulés *Lettre d'offre prêt à terme FLI/FLS*, à titre de représentant de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de ladite MRC, les contrats de prêts du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) intitulés *Lettre d'offre prêt à terme FLI/FLS*.

QUE la présente autorisation de signature remplace celle accordée par la résolution numéro 11 180-01-18.

ADOPTÉE

11 560-10-18

Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner le financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-18-07-1 du comité d'investissement commun (CIC)

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18 et 11 259-03-18, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT le financement FLI/FLS, au montant de 100 000,00\$, autorisé par la résolution numéro CIC-18-07-1 du comité d'investissement commun pour un dossier de financement en vue de développer un projet innovant en relation avec les soins dentaires ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le financement FLI/FLS au montant de 100 000,00\$ autorisé par la résolution numéro CIC-18-07-1 du comité d'investissement commun pour un dossier de financement en vue de développer un projet innovant en relation avec les soins dentaires et en autorise le versement lorsque le contrat de prêt FLI/FLS entre la MRC Les Moulins et ladite entreprise aura été signé et que toutes les conditions y prévues auront été remplies.

QUE le montant de 100 000,00\$ soit prélevé à partir des fonds FLI et FLS à 50% chacun et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-118 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

11 561-10-18 Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner le financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-18-07-2 du comité d'investissement commun (CIC)

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18 et 11 259-03-18, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT le financement FLI/FLS, au montant de 100 000,00\$, autorisé par la résolution numéro CIC-18-07-2 du comité d'investissement commun pour un dossier d'appui d'un projet de relocalisation à Terrebonne, d'une entreprise spécialisée en génie civil et ingénierie des matériaux (essais en chantier et laboratoire, conception de chaussées, expertises sur les matériaux et gestion de projets), en géotechnique (forages, tranchées d'exploration, stabilisation des pentes et expertises de sols) et en environnement ;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le financement FLI/FLS au montant de 100 000,00\$ autorisé par la résolution numéro CIC-18-07-2 du comité d'investissement commun pour un dossier d'appui d'un projet de relocalisation à Terrebonne, d'une entreprise spécialisée en génie civil et ingénierie des matériaux (essais en chantier et laboratoire, conception de chaussées, expertises sur les matériaux et gestion de projets), en géotechnique (forages, tranchées d'exploration, stabilisation des pentes et expertises de sols) et en environnement et en autorise le versement lorsque le contrat de prêt FLI/FLS entre la MRC Les Moulins et ladite entreprise aura été signé et que toutes les conditions y prévues auront été remplies.

QUE le montant de 100 000,00\$ soit prélevé à partir des fonds FLI et FLS à 50% chacun et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-119 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

11 562-10-18 Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner le financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-18-07-3 du comité d'investissement commun (CIC)

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18 et 11 259-03-18, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT le financement FLI/FLS, au montant de 200 000,00\$, autorisé par la résolution numéro CIC-18-07-3 du comité d'investissement commun pour appuyer la croissance d'une entreprise œuvrant dans le secteur de l'électricité de construction pour des projets industriels, commerciaux et multirésidentiels ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le financement FLI/FLS au montant de 200 000,00\$ autorisé par la résolution numéro CIC-18-07-3 du comité d'investissement commun pour appuyer la croissance d'une entreprise oeuvrant dans le secteur de l'électricité de construction pour des projets industriels, commerciaux et multirésidentiels et en autorise le versement lorsque le contrat de prêt FLI/FLS entre la MRC Les Moulins et ladite entreprise aura été signé et que toutes les conditions y prévues auront été remplies.

QUE le montant de 200 000,00\$ soit prélevé à partir des fonds FLI et FLS à 50% chacun et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-120 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

11 563-10-18 Renouvellement de la certification Oser-Jeunes émis par le CRÉVALE

CONSIDÉRANT QUE le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) sollicite le renouvellement de la certification Oser-Jeunes de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de renouveler sa certification Oser-Jeunes pour un montant de 100,00\$ et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre ledit montant au Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-121 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation – Associations*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 564-10-18 Site internet - Achat d'une banque d'heures

CONSIDÉRANT les besoins de création pour le portail web (MRC-CLDEM-Tourisme), de redirection, de modifications et de mise à jour du site du CLDEM d'ici la mise en place du nouveau site internet de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro 14421 de l'entreprise Caméléon Média, au montant de 2 000,00\$, excluant les taxes, soit un tarif horaire de 125,00\$, excluant les taxes, pour l'achat d'une banque de seize (16) heures ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service numéro 14421 de l'entreprise Caméléon Média proposant une banque de seize (16) heures pour la création d'un portail web (MRC-CLDEM-Tourisme), la redirection, les modifications et la mise à jour du site du CLDEM d'ici la mise en place du nouveau site internet de la MRC Les Moulins, au tarif horaire de 125,00\$, excluant les taxes, pour les heures utilisées jusqu'à concurrence d'un montant de 2 000,00\$, excluant les taxes, et ce, sans obligation pour la MRC, d'utiliser toute la banque d'heures.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation des factures au fur et à mesure de l'accomplissement des mandats.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-122 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 2 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 565-10-18 Service d'infographie – Achat d'une banque d'heures

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC en matière de conceptions graphiques ;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 1455 de l'entreprise Pixocreation Inc., au montant de 10 945,00\$, excluant les taxes, soit un tarif horaire de 55,00\$, excluant les taxes, pour l'achat d'une banque de 199 heures devant servir à la conception d'outils de communication ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission numéro 1455 de l'entreprise Pixocreation Inc., relativement à l'achat d'une banque de 199 heures devant servir à la conception d'outils de communication, au tarif horaire de 55,00\$, excluant les taxes, pour les heures utilisées jusqu'à concurrence d'un montant de 10 945,00\$, excluant les taxes, et ce, sans obligation pour la MRC d'utiliser toute la banque d'heures.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation des factures au fur et à mesure de l'accomplissement des mandats.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-123 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 10 945,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 566-10-18 Mandat pour une étude géotechnique d'avant-projet afin de déterminer la stabilité des talus d'une portion du cours d'eau CE116 situé au 3051, chemin Sainte-Marie à Mascouche

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser une étude géotechnique d'avant-projet afin de déterminer la stabilité des talus d'une portion du cours d'eau CE116 situé au 3051, chemin Sainte-Marie à Mascouche;

CONSIDÉRANT QUE la firme Solmatech Inc. a présenté une proposition de service, datée du 5 octobre 2018, au montant de 13 290,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le mandat de réalisation d'une étude géotechnique d'avant-projet afin de déterminer la stabilité des talus d'une portion du cours d'eau CE116 situé au 3051, chemin Sainte-Marie à Mascouche soit et est accordé à la firme Solmatech Inc., pour un montant de 13 290,00\$, excluant les taxes, le tout tel que décrit dans sa proposition datée du 5 octobre 2018.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-124 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 13 290,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 «Cours d'eau», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 567-10-18

Autorisation de paiement à l'entreprise Construction Vert Dure Inc. dans le cadre des travaux d'aménagement d'une portion du cours d'eau La coulée et d'une branche non verbalisée (secteur Carrefour des fleurs) (certificat de paiement #3)

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à l'entreprise Construction Vert Dure Inc. par la résolution numéro 10 400-05-16, pour des travaux d'aménagement d'une portion du cours d'eau La Coulée et d'une branche non verbalisée (secteur Carrefour des fleurs) ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 27 septembre 2018 de madame Amélie Parmentier, ingénieure-gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins, au montant de 16 602,39\$, incluant les taxes et la retenue de 10%, représentant le certificat de paiement numéro 3 relativement aux travaux d'aménagement d'une portion du cours d'eau La Coulée et d'une branche non verbalisée (secteur Carrefour des fleurs) effectués par l'entreprise Construction Vert Dure Inc. ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et de transport;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Construction Vert Dure Inc. la somme de 16 602,39\$, incluant les taxes et la retenue de 10%, représentant le certificat de paiement numéro 3 relativement aux travaux d'aménagement d'une portion du cours d'eau La Coulée et d'une branche non verbalisée (secteur Carrefour des fleurs), le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 27 septembre 2018 de madame Amélie Parmentier, ingénieure-gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit ayant déjà été émis par la résolution numéro 10 400-05-16.

ADOPTÉE

11 568-10-18

Acceptation de l'avis de changement numéro 1 dans le cadre des travaux de stabilisation du cours d'eau situé entre le 385 et le 399, chemin Pincourt à Mascouche et abrogation à la résolution numéro 11 527-09-18

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 391-06-18, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Axio Environnement Inc. pour des travaux de stabilisation du cours d'eau situé entre le 385 et le 399, chemin Pincourt à Mascouche ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 11 527-09-18, laquelle acceptait l'avis de changement numéro 1 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer l'avis de changement numéro 1 afin de modifier le type d'enrochement et la quantité de pierres, ledit avis de changement ne changeant pas la nature du mandat et étant accessoire audit mandat ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'avis de changement numéro 1, modifiant le devis d'appel d'offres octroyé par la résolution numéro 11 391-06-18 afin de changer le type d'enrochement et la quantité de pierres, ledit avis de changement ne changeant pas la nature du mandat et étant accessoire audit mandat.

L'avis de changement numéro 1 entraîne des coûts supplémentaires de 8 320,00\$, excluant les taxes, et fait partie intégrante des documents contractuels entre les parties.

QUE la résolution numéro 11 527-09-18 soit et est abrogée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-125 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 8 320,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 «*Cours d'eau*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 569-10-18

Autorisation de paiement au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) dans le cadre des travaux du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 895-05-17, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté l'offre de service transmise par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) dans le cadre des travaux du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), au montant de 15 496,33\$ pour la mise en place de certaines actions identifiées au PDZA ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux en lien avec l'offre de service susmentionnée sont terminés ;

CONSIDÉRANT la facture finale datée du 11 mai 2018 transmise par le conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL), au montant de 4 213,00\$, excluant les taxes, relativement au mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL), la somme de 4 213,00\$, excluant les taxes, représentant la facture finale pour les travaux de mise en place de certaines actions identifiées au Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », le certificat disponibilité de crédit numéro 2017-73 ayant déjà été émis par la résolution numéro 10 895-05-17.

ADOPTÉE

11 570-10-18 Agora métropolitaine 2018 les 18 et 19 octobre 2018

CONSIDÉRANT la tenue de l’Agora métropolitaine 2018 organisée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) les 18 et 19 octobre 2018 à Montréal ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE mesdames Chantal Laliberté, directrice de l’aménagement, Judith Godin, aménagiste ainsi que monsieur Louis-Félix, aménagiste de la MRC Les Moulins et soient et sont autorisés à participer à l’Agora métropolitaine 2018 pour le suivi du Plan métropolitain d’aménagement et de développement (PMAD) organisée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) les 18 et 19 octobre 2018 à Montréal. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-126 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 150,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques – Gestion financière* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 571-10-18 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 26 septembre 2018

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 26 septembre 2018, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

11 572-10-18 Examen et approbation du règlement numéro 1231 de la Ville de Mascouche sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1231 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.2, 137.3 et 145.38 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d’aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1231 de la Ville de Mascouche sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 573-10-18 Examen et approbation du règlement numéro 1001-280 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les classes d'usages industriels « C », « E », « F », « I » et « J » et commercial « I » dans la zone 8966-67 (rue Nancy)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-280 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions applicables à l'usage « maison pour personnes en difficulté » dans la zone 8966-67 (rue Nancy) ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-280 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les classes d'usages industriels « C », « E », « F », « I » et « J » et commercial « I » dans la zone 8966-67 (rue Nancy) ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 574-10-18 Examen et approbation du règlement numéro 1001-288-1 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions applicables aux véhicules récréatifs pour la zone 9663-16

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-288-1 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions applicables aux véhicules récréatifs pour la zone 9663-16 ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-288-1 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de réviser les dispositions applicables aux véhicules récréatifs pour la zone 9663-1.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 575-10-18

Nomination du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins à compter du 31 décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit nommer une personne au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC en raison du départ à la retraite du titulaire actuel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est à mettre en place sa nouvelle gouvernance 3.0;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a intégré récemment la compétence en matière de développement économique et touristique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'inscrit dans l'orientation gouvernementale suite à l'adoption du pacte fiscal qui vise à reconnaître l'importance stratégique des MRC dans le développement régional et local;

CONSIDÉRANT l'expertise et la compétence de monsieur Claude Robichaud, actuellement employé contractuel permanent à temps plein de la MRC Les Moulins à titre de coordonnateur stratégique au développement économique et touristique;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit, pour monsieur Claude Robichaud, d'une promotion, ce dernier renonce à toute indemnité ou compensation financière, notamment à celle prévue à l'article 13 de son contrat de travail actuellement en vigueur;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC nomme monsieur Claude Robichaud à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins à compter du 31 décembre 2018 et qu'ainsi son contrat de travail à titre de coordonnateur stratégique au développement économique et touristique prenne fin à la même date.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 576-10-18 Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et Viagym

CONSIDÉRANT QUE depuis 1995 la MRC Les Moulins finance les coûts du bail du local permanent occupé par le Club de gymnastique Viagym Inc.;

CONSIDÉRANT QUE ledit protocole d'entente s'est terminé le 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les conditions du protocole d'entente n'ont pas été revues depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite renouveler le protocole d'entente mais souhaite discuter avec l'organisme pour évaluer différentes options de modifications potentielles;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC accepte de renouveler le protocole d'entente avec le Club de gymnastique Viagym Inc. prévoyant notamment, le financement du bail correspondant pour douze (12) mois, soit du 12 septembre 2018 au 11 septembre 2019 et que le montant dudit bail soit indexé de 2,04%.

QU'un comité de travail formé de représentants de la MRC et de Viagym soit et est créé pour évaluer la problématique et prévoir éventuellement de nouvelles conditions à l'entente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-127 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour le financement du bail au montant de 229 789,20\$, incluant les taxes applicables et l'indexation selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal selon Statistique Canada, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2690-970 «Club Viagym».

ADOPTÉE

11 577-10-18 Autorisation de procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne.

ADOPTÉE

11 578-10-18 Appui au projet du Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne relativement à leur projet de démarrage du Centre national d'innovation technologique en sport adapté via leur laboratoire KINÉDI

CONSIDÉRANT QUE le Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), INÉDI, travaille à démarrer le Centre national d'innovation technologique en sport adapté via son laboratoire KINÉDI ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce projet est de mettre en place une infrastructure de pointe permettant d'effectuer de la recherche appliquée ainsi que le développement de produits innovants pour le sport adapté ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite appuyer INÉDI dans ce projet ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie le Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne relativement à leur projet de démarrage du Centre national d'innovation technologique en sport adapté via leur laboratoire KINÉDI.

ADOPTÉE

11 579-10-18 20^e souper-bénéfice de la Fondation pour l'encouragement scolaire de la Commission scolaire des Affluents le mercredi 5 décembre 2018 à 18h30

CONSIDÉRANT la tenue du 20^e souper-bénéfice de la Fondation pour l'encouragement scolaire de la Commission scolaire des Affluents, lequel aura lieu le mercredi 5 décembre 2018, au Club de golf Le Mirage;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter deux (2) billets afin de déléguer deux (2) représentants au 20^e souper-bénéfice de la Fondation pour l'encouragement scolaire de la Commission scolaire des Affluents, lequel aura lieu le mercredi 5 décembre 2018, au Club de golf Le Mirage.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-128 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 400,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-311 « *Représentation* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 580-10-18 Assurances collectives – Autorisation de procéder à un appel d'offres public en vue de l'adjudication du contrat d'assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT l'augmentation substantielle des primes d'assurance collective des employés de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à un appel d'offres public en vue de l'adjudication du contrat d'assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres public en vue de l'adjudication du contrat d'assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 581-10-18

Assurances collectives – Préparation du cahier de charges

CONSIDÉRANT l'augmentation substantielle des primes d'assurance collective des employés de la MRC Les Moulins, il y avait lieu de procéder à une étude de marché relativement au dossier d'assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel sans frais datée du 10 octobre 2018, présentée par monsieur Francis Taillefer, conseiller en assurance et rentes collectives pour la firme GFMD expert conseil en avantages sociaux, pour la préparation d'un cahier de charges, l'analyse des offres reçues, les recommandations appropriées ainsi que toute fonction nécessaire à l'exécution du mandat;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins ratifie le mandat sans frais de monsieur Francis Taillefer, conseiller en assurance et rentes collectives pour la firme GFMD expert conseil en avantages sociaux, pour la préparation d'un cahier de charges et des addendas le cas échéant, analyser les offres reçues, les recommandations appropriées ainsi que toute fonction nécessaire à l'exécution du mandat, le tout conformément à l'offre de service professionnelle sans frais datée du 10 octobre 2018.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Pierre Lafrenière, demande si la MRC Les Moulins a adopté une résolution relative aux changements climatiques.

11 582-10-18

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe

